

21 mars 2019
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2019**

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports : rapports des gouvernements sur la situation
dans leur pays et l'état d'avancement des travaux
de normalisation des noms géographiques**

Rapport de la Norvège

Résumé**

On trouvera dans le rapport complet un aperçu des progrès accomplis et des événements survenus en Norvège concernant les noms géographiques depuis la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Une des principales questions qui y est abordée concerne les amendements que l'on se propose d'introduire dans la loi norvégienne de 1990 sur les toponymes. Le Ministère de la culture en a proposé plusieurs en octobre 2018, trois ans après les dernières modifications qui y avaient été apportées. La révision de la loi viserait à « démocratiser » la normalisation des noms géographiques au niveau municipal. Le Ministère de la culture propose de donner davantage de pouvoirs aux municipalités en ce qui concerne les questions de toponymie en facilitant la normalisation des noms selon l'usage oral et écrit local, indépendamment des recommandations linguistiques. Une réorganisation du service de conseil dédié aux toponymes, géré par le Conseil de la langue norvégienne, a également été proposée. Les amendements devraient être acceptés et entrer en vigueur au premier semestre de 2019.

L'Autorité norvégienne de cartographie est chargée de gérer et de développer le registre central des toponymes, qui compte 987 000 noms de lieux, dont certains multiformes, soit en tout 1 009 200. Certains ont en outre des variantes orthographiques, le registre comporte donc 1 196 000 noms et variantes, parmi lesquels 112 000 formes officielles.

En avril 2017, le Gouvernement a proposé la création d'une nouvelle structure municipale au Parlement pour les municipalités et les comtés. Depuis 2017, le nombre de municipalités est passé de 428 à 422, et le nombre de comtés de 19 à 18. En 2020, il y aura 354 municipalités et 11 comtés. En raison de la réforme actuelle des

* GEGN.2/2019/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2019/76/CRP.76) a été établi par Ingvil Nordland, Kjetil Ringen et Peder Gammeltoft. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st_session_UNGEGN.html.



collectivités territoriales, une version révisée des directives toponymiques pour la Norvège est en cours pour la session de 2019.

Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en mai 2017 concernant la loi sur les toponymes. Le sâme skolt n'a pas le statut de langue officielle en Norvège et n'est plus parlé dans le pays. Cependant, des toponymes en sâme skolt subsistent, et la modification de mai 2017 a rehaussé le statut de cette langue en Norvège.
